



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 9 décembre 2016

Comité de pilotage du Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes

Jeudi 8 décembre 2016

Lutte contre la prolifération des algues vertes : le comité de pilotage qui s'est réuni jeudi 8 décembre a confirmé l'engagement de l'ensemble des acteurs bretons dans le futur plan de lutte 2017-2021.

Les membres du comité de pilotage du Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes se sont réunis à Rennes jeudi 8 décembre. Tous ont validé le document cadre du futur plan 2017-2021.

Un premier plan gouvernemental de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) a été lancé en 2010, pour cinq ans, afin de lutter contre le développement des algues vertes dans les huit baies bretonnes concernées par ce phénomène. Les premiers résultats sont très encourageants. Grâce à la mobilisation des agriculteurs (67 % d'exploitations engagées), les objectifs ambitieux fixés dans le premier plan de réduction de 30 % des flux d'azote ont été quasiment atteints dans les huit baies. Cette dynamique doit être poursuivie et accentuée : c'est tout l'objet de ce nouveau cycle de lutte contre la prolifération des algues vertes 2017-2021.

Ce deuxième plan a été conçu dans le cadre d'un contrat de confiance renouvelé entre les différents acteurs, avec des compétences et des responsabilités clarifiées. L'État, le Conseil régional de Bretagne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère ont réaffirmé leur volonté de s'engager financièrement dans ce second plan de lutte dans la continuité du PLAV₁, aux côtés des collectivités territoriales qui travaillent quotidiennement avec les acteurs locaux pour mettre en œuvre leurs projets de territoire.

Les acteurs du plan ont réaffirmé la **primauté donnée aux actions préventives** afin de tendre vers une réduction puis, à terme, une maîtrise du phénomène de prolifération des algues vertes. Ce plan met également en avant la nécessité de coupler les progrès attendus en termes de gain environnemental avec une performance économique porteuse de changement, en particulier pour les systèmes et pratiques agricoles.

Pour atteindre cet objectif, le financement est orienté davantage vers les aides directes aux agriculteurs en vue d'accompagner leur évolution vers des systèmes à basses fuites d'azote, en recherchant la mise en œuvre d'actions plus efficaces et efficientes, **en privilégiant un nombre limité d'actions, et en favorisant l'émergence de mesures innovantes, le tout dans un cadre administratif et financier simplifié.**

Le Plan de lutte contre les algues vertes 2 a été validé par un comité de pilotage élargi aux représentants des collectivités qui portent les projets de territoires algues vertes, aux chambres d'agriculture et aux associations de protection de l'environnement, représentées par l'association Eaux et rivières de Bretagne. Les principales parties prenantes seront ainsi associées plus étroitement aux décisions touchant aux choix stratégiques et au suivi de la mise en œuvre du plan à l'échelon régional.

Le travail continue pour les collectivités porteuses des projets des baies, qui ont mené tout au long de l'année 2016 une réflexion à l'échelon local, en lien avec la coordination régionale du plan, afin d'élaborer les futurs « **projets de territoires algues vertes** » qu'elles conduiront au cours des cinq années qui viennent, en valorisant les enseignements du premier plan et dans la continuité de la dynamique créée dans chacun de leurs territoires. Ces projets seront discutés et validés au cours du premier semestre 2017 afin de permettre de poursuivre sans discontinuité l'action sur les territoires.

Ce COPIL a été l'occasion de souligner la mobilisation forte et continue de l'ensemble des acteurs locaux sur ce sujet, à l'échelon régional, départemental et surtout local, tous tendus vers un objectif commun. La bataille sera encore longue à mener mais chacun est convaincu qu'elle peut être gagnée si tous associent leurs forces.